



Guide Educo pour

**INTERVIEWER LES ENFANTS ET
LES ADOLESCENTS DANS LE CADRE
D'UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS**



TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Principes de la Convention relative aux droits de l'enfant	4
Recommandations préliminaires pour l'interview des enfants et des adolescents	5
Comment procéder à l'interview des enfants et des adolescents ?	6
Indications pour interviewer les enfants et les adolescents	7
Comment présenter l'information relative aux enfants et aux adolescents ?	9
Photographier ou filmer des enfants et des adolescents tout en respectant leurs droits.	10

Guide Educo pour interviewer les enfants et les adolescents dans le cadre d'une approche fondée sur les droits

Educo 2019

Elaboration : Nancy Alé - Technicienne en Coopération • Patricia Sánchez – Technicienne en Communication

Coordination : Keli Durán – Coordinatrice régionale en Communication

Mise en page : Educo

La reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est autorisée à condition d'en citer la source sauf si elle est utilisée à des fins commerciales.

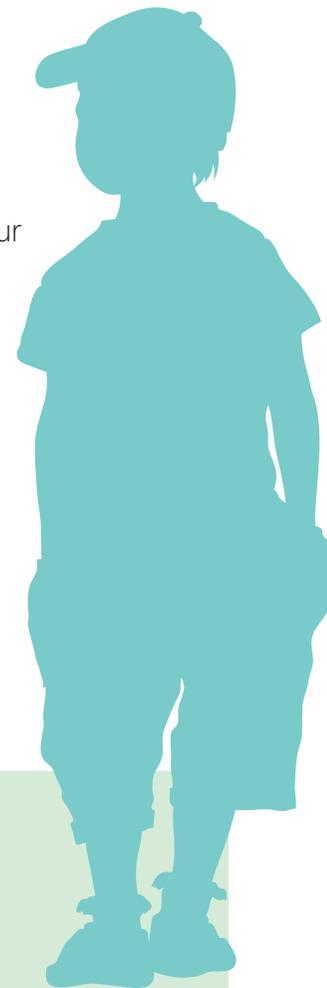
Présentation

Les médias ne reflètent pas seulement la réalité, ils la façonnent aussi. En tant qu'agents de socialisation, ils influencent de façon indéniable notre perception du monde. Il est par conséquent primordial de responsabiliser les communicants et les journalistes qui abordent la réalité complexe des enfants et des adolescents.

Une couverture journalistique conforme aux droits humains et aux droits des enfants et des adolescents exige des connaissances, de l'engagement, une conduite responsable et éthique de la part des journalistes et des professionnels de la communication.

Présenter des informations concernant les enfants et les adolescents pour rendre leur situation visible et encourager leur participation interactive est fondamental, mais une approche inappropriée pourrait aussi porter atteinte à leurs droits et mettre en péril leur bien-être.

Nous avons ainsi élaboré ce guide pour soutenir le travail des journalistes et des professionnels de la communication, lorsque celui-ci porte sur des questions qui impliquent les enfants et les adolescents. Le guide se veut un outil simple de consultation et d'orientation pour l'application de l'approche des droits des enfants dans les interviews



Informé sur les enfants et les adolescents est un défi particulièrement difficile.



Principes de la Convention relative aux droits de l'enfant

En 1959, Les Nations Unies ont approuvé une Déclaration des droits de l'enfant qui, n'ayant pas force de loi, s'est révélée insuffisante pour protéger les droits de l'enfant. En 1978, le gouvernement polonais a présenté devant les Nations Unies une version provisoire de la *Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)*.

Quelques années plus tard, en 1989, les gouvernements du monde entier, les leaders religieux, les ONG ainsi que d'autres institutions ont approuvé le texte final de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Son caractère est juridiquement contraignant pour tous les États signataires. Ce cadre institutionnel régit aussi le travail journalistique sur l'enfance et l'adolescence. Ce dernier doit ainsi trouver son fondement dans les principes de la CIDE. Ces principes sont les suivants :

- 1. Principe de l'intérêt supérieur.** Les droits, les intérêts et les besoins de l'enfant et de l'adolescent doivent primer sur toute décision ou toute mesure prise les concernant.
- 2. Principe de non-discrimination.** Tous les enfants et adolescents seront traités sur un pied d'égalité, indépendamment de leur origine, de leur race, de leur religion, de leur sexe ou de leur situation particulière. Ils bénéficieront tous des mêmes opportunités. D'autre part, tout enfant ou adolescent en situation de vulnérabilité recevra une attention particulière. Son statut de titulaire de droits sera affirmé par des mesures prioritaires.
- 3. Principe de participation.** Tous les enfants et les adolescents ont le droit d'exprimer leur opinion, conformément à leur âge et aux étapes de leur développement. La participation des enfants et des adolescents doit s'opérer dans un environnement de respect et d'égalité des conditions.

Ce principe insiste sur le fait que la participation doit non seulement permettre aux enfants et aux adolescents de s'exprimer, mais doit aussi prendre en compte leur opinion et leurs préoccupations.

- 4. Droit à la vie, à la survie et au développement.** Tout enfant ou adolescent a le droit à une vie digne et au respect de son intégrité. La société dans son ensemble doit en outre garantir son plein développement au sein d'un milieu protecteur.

A partir de ces principes, nous fournissons quelques indications destinées au travail journalistique portant sur les enfants et des adolescents.



Recommandations préliminaires pour l'interview des enfants et des adolescents

Avant de prendre la décision d'interviewer un enfant ou un adolescent :

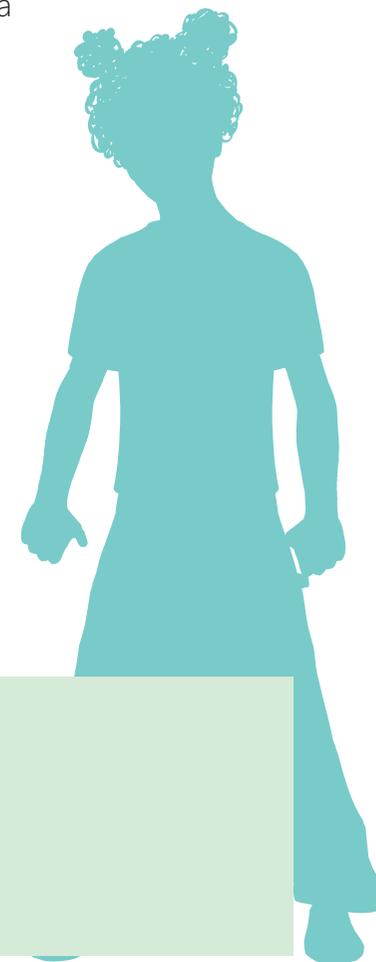
A l'impératif de se conformer aux lois régissant les droits de l'enfance et de l'adolescence dans le pays où sera réalisé le travail journalistique, s'ajoutent les indications suivantes :

- 1.** La dignité et les droits de l'enfant devront être respectés en toute circonstance. Ses intérêts et ses besoins l'emporteront sur toute autre considération.
- 2.** Les répercussions possibles des actions entreprises seront évaluées avec soin. Demandez-vous si votre activité peut mettre en danger l'enfant, l'adolescent ou ceux qui l'entourent. En cas de doute, consultez les proches de l'enfant et le personnel du bureau d'Educo dans le pays où l'association développe un projet.
- 3.** Toute action ou démarche devra être réalisée avec le consentement éclairé et l'autorisation écrite des enfants et des adolescents, ainsi que celle de leur père, de leur mère, de la personne en charge ou du tuteur/trice. Il est important de s'assurer aussi que l'enfant, l'adolescent et les adultes qui l'accompagnent soient conscients de parler à un journaliste.
- 4.** L'enfant ou l'adolescent devra connaître les intentions de l'interview, de la photographie ou de la vidéo, tout comme l'usage qui sera fait de ce matériel. Rappelez-vous que les enfants ont le droit de décider ne pas participer à vos interviews.
- 5.** Le travail mis en œuvre devra respecter non seulement la confidentialité des données des enfants ou des adolescents participants, mais aussi celle de leur famille et de leur milieu (l'école où il/elle étudie, la maison ou le quartier où il/elle réside, les photos de ses parents ou des personnes en charge, etc), afin qu'aucune information ne puisse servir à leur localisation. Dans le cas contraire, la confidentialité sera immédiatement violée.
- 6.** Il est déconseillé d'interviewer un enfant ou un adolescent en situation de vulnérabilité (enfant vivant dans la rue, intégré à une structure d'accueil ou victime de violences), surtout lorsqu'il s'agit de protéger l'identité de la personne interviewée, de celle des personnes en charge ou des tuteurs/trices. De telles situations pourraient causer davantage de tort à la personne et affecter son image, son intégrité et sa dignité.



Comment procéder à l'interview des enfants et des adolescents ?

1. Il est conseillé de se présenter préalablement aux enfants et aux adolescents. Cette visite instaure un climat de confiance et démontre l'engagement de l'intervieweur. Si nécessaire, un tiers, une ONG par exemple, pourra faciliter la prise de contact initiale.
2. Si l'interview requiert l'utilisation de matériel tel que des caméras, des appareils photos, des micros, il est important d'expliquer aux enfants et aux adolescents leur fonctionnement et leur utilité.
3. Au moment de choisir les enfants qui participeront à l'interview, ne faites aucune discrimination quant au sexe, à la race, à la nationalité, à la religion, au statut socioéconomique, à l'apparence physique, à l'éducation ou aux aptitudes physiques.



Efforcez-vous, dans la mesure du possible, de réaliser l'interview dans un lieu qui corresponde au sujet abordé, ou laissez le soin aux enfants ou aux adolescents de choisir un lieu plus approprié.



Indications pour interviewer les enfants et les adolescents

Au début de l'interview

1. Il est important de prendre le temps de vous présenter, d'expliquer qui vous êtes, ce que vous faites, où vous travaillez et quels sont les motivations et les buts de l'interview. Donnez la possibilité à l'enfant ou à l'adolescent de faire de même et respectez toujours la confidentialité des informations communiquées.
2. Avant de commencer l'interview, passez en revue avec l'enfant ou l'adolescent les questions qui seront posées. Prenez en compte son opinion et demandez-lui s'il désire ajouter ou modifier des éléments.
3. Assurez-vous que l'enfant ou l'adolescent se sente à l'aise, libre d'exprimer son opinion, sans aucune pression externe, celle de l'intervieweur incluse.
4. Les questions doivent être simples et claires, ce qui permettra à l'enfant ou à l'adolescent de s'exprimer de la manière la plus libérée possible.
5. Si vous disposez de peu de temps pour l'interview, contentez-vous de poser deux à trois questions précises, sans abrégier le contenu des réponses ni presser l'enfant ou l'adolescent.

Pendant l'interview

1. Formulez vos questions de manière naturelle, exprimez-vous avec clarté, utilisez un vocabulaire simple et adapté à la culture et au contexte.
2. N'utilisez pas un langage corporel qui pourrait intimider ou menacer l'enfant ou l'adolescent interviewé. Nous recommandons de vous positionner face à la personne, à sa hauteur, et d'établir un contact visuel qui transmet un sentiment de sécurité et d'égalité des conditions.



3. Ne blessez pas la sensibilité de l'enfant ou de l'adolescent interviewé : évitez les questions ou les commentaires qui pourraient lui donner l'impression d'être critiqué ou jugé, ou qui ignorent ses valeurs culturelles. Nous recommandons aussi de ne pas laisser transparaître votre consternation face aux réponses qui vous pourront vous être données. Evitez en toute circonstance d'avoir recours à la mise en scène : ne demandez pas à l'enfant de raconter ou d'interpréter des actes qui pourraient le revictimiser, c'est à dire lui faire revivre une situation douloureuse ou réveiller en lui le souvenir d'une expérience traumatisante.
4. La durée de l'interview dépendra certes des objectifs fixés, mais surtout de la prédisposition de l'enfant ou de l'adolescent. Le droit de l'enfant ou de l'adolescent à mettre fin à l'interview à tout moment doit être respecté.
5. Si l'enfant ou l'adolescent ne comprend pas les questions posées, nous recommandons de les reformuler jusqu'à ce qu'il/elle puisse y répondre de façon adéquate.
6. Si l'interview est réalisée en présence d'un interprète, assurez-vous que la traduction reflète exactement les dires de l'enfant ou de l'adolescent, sans résumer les réponses.

Au moment de conclure l'interview, remerciez les participants, répondez aux enfants ou à leur entourage en cas de questions ou de doutes et rappelez-leur les prochaines étapes de la production et de la diffusion de votre travail.

Etablissez une relation basée sur le respect et sur l'égalité des conditions.



Comment présenter l'information relative aux enfants et aux adolescents ?

Le message final transmis par une note, une interview ou un reportage dépend dans une large mesure du mode de présentation choisi. Les recommandations qui suivent entendent par conséquent encadrer l'élaboration de l'objet journalistique.

- 1.** Ne communiquez jamais d'information qui pourrait permettre d'identifier la personne interviewée, comme le nom, l'adresse, le lieu des études, les noms des parents ou des personnes en charge. Ne fournissez pas non plus de détails excessifs sur la situation de violence. Ces informations pourraient exposer à nouveau les participants à d'autres situations de violence ou de discrimination.
- 2.** Certains détails, comme l'âge ou la zone géographique, peuvent néanmoins être rendus publics si l'interview ou le reportage a lieu dans un contexte particulier auquel sont associés les enfants et les adolescents (congrès, mouvements, événements, etc.) Cependant, ces détails ne doivent aucunement permettre d'identifier les enfants. Leur diffusion est strictement soumise à une autorisation écrite. Rappelez-vous que la sécurité des participants dépend du degré de confidentialité des données communiquées au public.
- 3.** Il est important de savoir que les interviews dont le sujet est la violence à l'égard de l'enfance et de l'adolescence ne peuvent être réalisés qu'auprès de ceux qui ont déjà surmonté la situation de violence ou d'abus. Joignez à l'interview des données fiables sur la situation. Contextualisez l'information en décrivant les politiques publiques et la législation particulière sur laquelle elle s'appuie. Et surtout, n'exploitez jamais la situation à des fins commerciales. Nous insistons sur le fait qu'il faut éviter d'interviewer des personnes confrontées dans le présent à une situation de violence ou d'abus. Cela aurait pour conséquence de reproduire la violence et donc de renvoyer les personnes à leur condition de victimes.
- 4.** Utilisez toujours les images et le son dans le but de servir le point de vue ou l'histoire de l'enfant et de l'adolescent. Evitez d'avoir recours à du matériel qui pourrait détourner l'attention du thème principal ou de la narration.
- 5.** Exprimez-vous dans un langage amical et positif qui inclut l'ensemble des personnes participantes à l'activité. Parlez avec respect et conformément aux droits. Prenez en compte la dimension hommes-femmes, évitez toute forme de stigmatisation. N'utilisez pas de termes dénigrants comme "adolescent délinquant" ou "handicapé". Au moment de choisir les termes que vous allez utiliser, gardez à l'esprit que le langage ne doit pas qualifier directement la personne, mais uniquement la situation que cette dernière a vécue ou est en train de vivre.

Evitez par exemple d'utiliser le terme "violé/e" pour désigner un enfant qui a subi des violences sexuelles, mais référez-vous à la situation en parlant d'un "enfant victime d'abus ou de violence sexuelle".

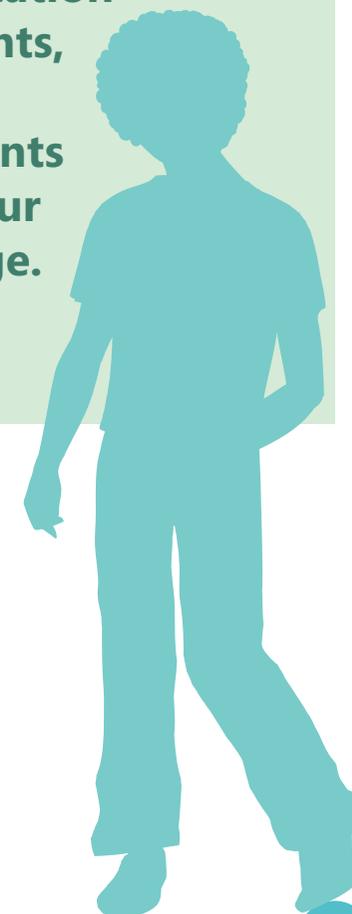


Photographier ou filmer des enfants et des adolescents tout en respectant leurs droits.

Une interview ou un reportage implique souvent que les participants soient photographiés ou filmés. Pour la gestion de l'image des enfants et des adolescents, nous fournissons les recommandations suivantes :

- 1.** Disposez toujours du consentement informé de l'enfant. Expliquez clairement aux enfants, aux adolescents et aux adultes responsables la raison d'être et les objectifs des photographies ou des films, ainsi que le noms des médias dans lesquels ils seront publiés.
- 2.** Présentez positivement les enfants et les adolescents, comme des titulaires de droits, même si ceux-ci traversent une situation de vulnérabilité.
- 3.** Soyez respectueux au moment de prendre des photos. Efforcez-vous de procéder de la façon la plus naturelle possible et surtout ne demandez pas à l'enfant de prendre des poses, de simuler des gestes qui l'amèneraient à recréer une situation vécue.
- 4.** Comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est le contexte et le contenu de l'interview qui détermine s'il faut révéler le visage de l'enfant ou de l'adolescent, ou s'il faut montrer le milieu dans lequel il évolue.
- 5.** Utilisez des moyens alternatifs pour illustrer les informations qui concernent les enfants ou les adolescents en situation de vulnérabilité. N'ayez pas recours à une photographie, même si celle-ci est floutée.
- 6.** Ne stigmatisez pas les enfants et les adolescents à travers vos images.

Les notes ou les reportages consacrés aux situations de violence NE DOIVENT PAS utiliser des images qui peuvent conduire à l'identification des enfants, des adolescents ou de leur entourage.



Pour finir...

Si vous en avez la possibilité, un fois le travail d'enregistrement, d'édition et de présentation accompli, mettez-vous d'accord avec les adultes responsables et sollicitez les autorisations nécessaires pour rencontrer à nouveau l'enfant ou l'adolescent que vous avez interviewé. Présentez-lui alors les résultats de votre travail.

Cette nouvelle visite **DOIT TOUJOURS AVOIR LIEU** en présence du père, de la mère, de la personne en charge ou du tuteur/trice. Elle doit respecter l'intérêt supérieur de l'enfant ou de l'adolescent.

Connaître l'opinion et le ressenti des personnes interviewées peut apporter beaucoup aux journalistes et aux professionnels de la communication. La relation ainsi établie donnera en outre aux enfants et aux adolescents le sentiment d'avoir pris part à un processus et de n'avoir pas été considéré comme un seul instrument médiatique.

Les journalistes et les professionnels de la communication jouent un rôle capital dans la construction de l'imaginaire collectif. L'information diffusée par les médias n'est pas toujours soumise à la critique. Le public a plutôt tendance à valider automatiquement le contenu d'une histoire, sans remettre en question la manière dont elle est présentée.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS ET DE TOUTES DE
GARANTIR LE DROIT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS À UNE
VIE DIGNE ET LIBRE DE TOUTE FORME DE VIOLENCE.





 www.educo.org

|  [@educoONG](https://www.facebook.com/educoONG)

 [@educo_ONG](https://twitter.com/educo_ONG)

|  [@educoONG](https://www.instagram.com/educoONG)